

**COMPTE - RENDU**  
**4<sup>e</sup> COMITE DE PILOTAGE du site Natura 2000 n ° FR2600970**  
**« Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy »**

**Varzy – 22 novembre 2018**

<b>Présents</b>	<b>Excusés</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. AUCOIN, Jeunes agriculteurs 58</li> <li>- M CARTIER, chargé d'étude, SHNA</li> <li>- Mme BEAUVOIS, chargée d'étude, Chambre d'agriculture 58</li> <li>- M. BONNOTTE, Agriculteur, FDSEA</li> <li>- Mme BOUDEAU, Chargée de mission, CD58</li> <li>- M. BOURDOUNNE, Adjoint développement durable, Clamecy</li> <li>- M. CABARAT pour l'association de défense de l'environnement dornecçois et nivernais</li> <li>- M. DANVY, Technicien, Fédération de chasse 58, et représentant du syndicat des sylviculteurs du Nivernais</li> <li>- Mme DELSALLE, Animatrice agro-environnement, Commune de Clamecy</li> <li>- Mme DUCROIX, chargée de mission Natura 2000 au conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)</li> <li>- Mme FILLIT, Chef du SEFB, DDT58</li> <li>- M. FORGET, Maire de Rix</li> <li>- M FURMANN, Président, CTFME58, Montagne escalade</li> <li>- M. GAMELON, Directeur du conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)</li> <li>- M GODIER, Conseiller territorial secteur Clamecy, DDT58</li> <li>- Mme JUHEL, chargée de mission environnement à la DDT 58</li> <li>- Mme MAQUET, Adjoint administratif, sous-préfecture de Clamecy</li> <li>- M. PETIBOUT, Chef de service , AFB</li> <li>- M. POMPONNE, Responsable Haut Nivernais, ONF</li> <li>- M. RASSE, Technicien, CRPF 58</li> <li>- M. ROUVIDANT, Président, GRESN Spéléologie</li> <li>- M. SIMEON, Président du COFIL et de la communauté de communes Haut nivernais Val d'Yonne (CCHNVY)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme GARCIA, chargée de développement local à la CCHNVY</li> <li>- Mme LEBLANC, CBNBP</li> <li>- M. ORSY, CCI Nièvre</li> </ul>
<p><b>Destinataires :</b> tous les membres du Comité de Pilotage</p>	
<p><b>Pièce jointe :</b> présentation powerpoint de la réunion , retour sur l'étude d'approfondissement des connaissances des chiroptère, SHNA</p>	

**Ordre du jour :**

- **Rappel du contexte**
- **Bilan des actions menées en 2017 et 2018**
- **Perspectives en 2019 et 2020**
- **Questions diverses**

Le comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR2600970 s'est réuni à Varzy le 22 novembre 2018 à 10h00 sous la présidence de M. Jany SIMEON.

M. Siméon ouvre la séance par un mot d'accueil et apprécie le nombre de participants à cette réunion. Il donne ensuite la parole à Mme DUCROIX qui se présente ; elle a repris au cours de l'année 2018 l'animation du site au sein du CENB, association assurant l'animation pour le compte de la CCHNVY par voie de prestation. Le diaporama est ensuite présenté et **est annexé à ce compte-rendu. Les propos ne seront retranscrits que succinctement ci-dessous.**

M. Noël, maire de la commune de Varzy, rappelle que la commune est concernée par le site Natura 200 pour 4000 ha environ. Sur ce territoire, se présente un double aspect patrimonial : bâti et naturel avec notamment une grande partie forestière. Un trail sera organisé en juin 2019 avec une course pédestre, du VTT et une course pédestre.

## **1 Rappels du contexte**

Le site désigné au titre de la directive européenne « habitat, faune, flore » notamment pour ses habitats de pelouses calcicoles, s'étale sur 9 communes. Le DOCOB rédigé par le CENB en 2010, fixe 4 grands objectifs sur lesquels le CEN et la CCHNVY travailleront lors de ce second marché 2018-2020.

## **2 Bilan de l'animation 2017-2018**

- Etude d'approfondissement des connaissances sur le groupe des chauves-souris, réalisé par la SHNA. Le site des rochers de Basseville ressort ainsi comme l'entité du site N 2000 la plus remarquable pour les chauves-souris.
- Le projet de pâturage des Chaumes-Fréteau est à ce jour abandonné suite aux désaccords de certains propriétaires de l'entité. Il est cependant nécessaire de rappeler que ce site est le plus approprié, d'un point de vue économique et écologique pour la réinstallation d'une activité pastorale, et qu'en cas d'entente, le projet pourrait être relancé.
- Arrêté préfectoral de protection biotope ( APPB) Faucon pèlerin a été instauré sur le site des rochers de Basseville, et est suivi par la LPO et la FFME. Ainsi certaines voies d'escalade sont fermées du 15 février au 30 juin (installation de panneaux d'interdiction). En cas d'absence de nidification, la fermeture des voies d'escalade concernées est levée par arrêté préfectoral . Il est soulevé que des problèmes de circulation d'engins à moteur et de drones (interdit par l'arrêté) qui ont été observés sur le site.
- Appui auprès de l'ONF sur les orientations de gestion dans le cadre de la rédaction du plan d'aménagement des forêts communales de l'entité des Rochers de Basseville.

### **Question /remarques/échanges :**

M. DANVY demande comment un pétitionnaire aborde un projet photovoltaïque sur un territoire ( en référence au projet dur Dornecy) et quelles peuvent en être les conséquences sur les populations de chauves-souris ?

Mme DUCROIX précise que dans ce cas précis l'entreprise avait pris préalablement contact avec le CEN pour s'assurer de la faisabilité du projet (absence de contre-indication majeure) puis devait fournir une étude d'impact. Le projet a rapidement été abandonné pour des raisons topographiques.

M. CARTIER indique que ce type de projet entraîne essentiellement la perte de terrain de chasse pour les chauves-souris, ou d'habitat si ce dernier est implanté en forêt.

### **3 Perspectives 2019-2020**

- Projet de réimplantation de pâturage.

2 entités ressortent comme prioritaires : Couttas des guettes (Rix) et St Aubain et Cul Blanc (Oisy). M. Le Maire de Rix s'inquiète de la valeur fourragère et de la topographie du site pour l'installation d'un éleveur et précise qu'une zone d'envol se situe à proximité.

Mme DUCROIX, précise que ce site ressort comme prioritaire selon l'étude menée pour la réimplantation du pâturage avec des valeurs fourragères suffisantes. Des travaux de débroussaillage pourraient être menés dans le cadre de la politique N 2000, et l'accord des propriétaires reste essentiel pour l'atteinte du projet. Le CENB et la CCHNVY se rapprocheront dans un premier temps de M le maire afin de connaître les difficultés et modalités pour lancer la réflexion en 2019.

- Des conventionnements ou des contrats Natura 2000 pourront être proposés dès 2019 afin de faciliter la gestion de ces entités. (débroussaillage, fermeture des grottes à chauves-souris).
- Des études complémentaires seront menées sur l'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaires, ainsi que sur la faisabilité d'aménager le site de la Côte de Vaujetin ( Varzy) pour l'accueil du public.
- Projet de valorisation sur la Côte Vaujetin. La CCHNVY souhaite valoriser ce site par l'aménagement d'un sentier pédagogique et propose le rachat des parcelles aux propriétaires privés. Cependant en cas de désaccord un conventionnement peut s'envisager avec les propriétaires.
- Communication et valorisation, via site internet, Gazette N 2000, presse...
- Administratif. Une permanence dans les locaux de la CCHNVY sera tenue par le CENB tous les 1er mercredi du mois. Les dates seront affichées sur le site internet de la CCHNVY.

#### **Question /remarques/échanges :**

M. GODIER, questionne sur le choix d'une intervention humaine sur un milieu naturel qui spontanément / naturellement se referme et se reboise.

Mme DUCROIX, précise que dans un contexte agricole, le maintien d'une mosaïque d'habitats (pelouses, fourrés, boisements..) est important afin de préserver un grand nombre d'espèces inféodées, tout en contribuant à la continuité écologique. Comme le précise M. DANVY, les milieux forestiers et buissonnants sont essentiels pour d'autres espèces, le défrichement est alors un parti-pris. M. GAMELON précise que la politique N 2000 vise certains milieux et habitats qui nécessitent l'intervention de l'homme pour assurer leur maintien. C'est en effet un parti-pris, qui vise un équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés.

M. GODIER demande pourquoi le débroussaillage manuel n'est pas envisagé.

Mme. DUCROIX explique que l'installation d'une activité pastorale, permet à la fois une gestion pérenne et l'implantation d'une activité économique sur le territoire. Mme JUHEL précise que les contrats liés aux actions de restauration et d'entretien ne sont financés que les premières années, et qu'il est nécessaire de trouver une solution par la suite pour pérenniser l'action.

M. RASSE demande si la gestion forestière actuelle est favorable pour les chauves-souris. M. CARTIER explique que des populations comme celle de Basseville peuvent chercher un habitat favorable à plus de 10 ou 20 km, mais il est possible qu'il existe des gîtes arboricoles sur les milieux présents. L'étude menée n'a pu mettre en lumière cette donnée.

M. le Maire de Rix remarque que l'ONF préconise de laisser du bois mort dans les forêts mais se questionne sur la responsabilité en cas de chute de branches sur un promeneur.

M. POMPONNE indique qu'il y a jurisprudence sur ce sujet. Un promeneur est conscient du danger en forêt, la responsabilité n'est pas automatiquement retournée contre le propriétaire ou le gestionnaire.

#### **4 CONCLUSION**

M. SIMEON conclut cette séance en invitant à redécouvrir les milieux naturels qui nous entourent. Quel voyage peut être proposé aux habitants du territoire ?

Laisser faire la nature est une inaction de l'homme mais représente pourtant une action en faveur de la biodiversité si celle-ci est programmée. Le territoire de la CCHNVY doit impérativement préserver ces milieux sa flore et sa faune comme un territoire à énergie positive, à nature positive. C'est alors en travaillant avec les acteurs et les habitants que cet objectif sera atteint, Il n'est pas question d'imposer mais de co-construire. La présence des nombreux acteurs autour de cette réunion prouve l'intérêt que porte le territoire aux actions de préservation du milieu et en légitime ainsi les actions.

**Jany SIMEON**

Président du Copil

#### **Contact :**



#### **Katia DUCROIX**

*Chargée de missions, conservatrice RNR Loire Bourguignonne*

13 rue Marguerite Monnot - 58300 DECIZE

03 45 82 93 07 - 07 50 12 31 01

<http://www.cen-bourgogne.fr/>